
Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 02 / 2020 Bis

Nombre de Membres

En exercice : 27

De Présents : 26

De votants : 27

L'An deux mil vingt le 04 Juillet ,
le Conseil Municipal étant
assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances
après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant
en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-Mme AURIOL
Anne-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme
BOULANGER Tamara- M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-
Mme DUPONT Karine-M. FERRARI Fabien-M. FRELIER Laurent-
Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M.
HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO
Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-
Mme SCOTTO Fabienne-M. STAUFFER Alain-M. TASSY Jacques-
Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO
Laurence

Procurations : M. SEIGNOBOS Jean-Luc procuration à M. BRUN Fernand.
. Etaient absents excusés- néant.

Délibération portant création de postes d'adjoints.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
Mme Tamara BOULANGER ayant obtenu la majorité des suffrages a été
désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-2,

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés
à siéger ;

Considérant cependant que le nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil
municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints ;
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 04 abstentions :

-d'approuver la création de 8 postes d'adjoints au Maire.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

